https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5990

Lycée, examens de fin d'année, Blanquer joue au pompier pyromane

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - A la Une dans l'Yonne -

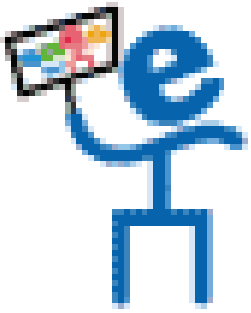

Date de mise en ligne : dimanche 5 avril 2020

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Vendredi 03 avril, J-M Blanquer a annoncé la mise en place du contrôle continu pour les examens de fin d'année dans le secondaire. Cette décision concerne également les examens de BTS. Pour les élèves de prépas un grand flou demeure puisque les écrits des grandes écoles sont maintenus à une date inconnue mais que les oraux sont d'ores et déjà supprimés. Cela accentue le caractère fortement discriminatoire des préparations à ces concours.

Examens du secondaire et annonces du 03/04

Il était devenu impératif de modifier les modalités afin de s'adapter à la situation exceptionnelle que nous vivons. L'annonce est même tardive mais il est difficile d'espérer plus de notre ministre. Rappelons que quelques heures avant l'annonce de la fermeture des établissements, il indiquait qu'elle n'aurait pas lieu. Elle était pourtant déjà demandée par le SNES pour protéger les élèves et les personnels. Voilà encore quelques jours, JMB présentait la reprise début mai comme une quasi certitude alors que la majorité des médecins s'appuyant sur le cas chinois estimait que le confinement ne pourrait que durer plus longtemps.

Annonces pour le brevet :

L'obtention se fera au contrôle continu total. Le ministre évoque les bulletins. Est-ce une façon de reconnaître l'inutilité du livret unique de compétence ?

Annonces pour le bac (Classes de 1ère)

- La 2ème session d'E3C n'aura pas lieu, ce que nous demandons depuis longtemps. Nous regrettons toutefois, qu'il n'y ait pas une annulation pure et simple des E3C d'autant qu'en France, la 1ère session n'a jamais été passée dans plusieurs dizaines de lycées. Là où elle l'a été, les problèmes techniques et l'inefficacité pédagogique ont été reconnus par l'inspection générale. Néanmoins, le ministre ne veut pas pour l'instant abandonner sa réforme. Il se refuse même à employer le mot d'annulation pour cette période, préférant la formule alambiquée d'une note d'E3C-2 faisant la moyenne des E3C-1 et 3… ce qui mathématiquement revient au même qu'une annulation.

- La note pour la spécialité abandonnée sera celle du contrôle continu. Il y a là encore aucune prise en compte de la réalité du terrain. Dans les séries technologiques, les élèves travaillaient dès avant la confinement sur un projet et les collègues ne savent pas si ce travail doit être évalué. En série générale, les notes sont actuellement faibles, les élèves ayant souvent reportés leur travail dans ces disciplines juste sur l'écrit de fin d'année pour limiter la casse et se concentrer sur les autres matières… Une des nombreuses conséquences de la réforme que le ministre ne veut pas reconnaître.

- L'écrit de français sera remplacé par le contrôle continu mais les oraux de français seraient maintenus.
Cette dernière annonce est bien étonnante. Que se passera-t-il dans les régions où le confinement s'étendra jusqu'en juillet ? De plus, le nombre de textes à présenter (15) bien que diminué semble encore bien trop important. Nous demandons donc l'annulation de ces oraux

Annonces pour le bac (Classes de terminales)

- Aucune épreuve en juin, passage au contrôle continu.

– Réunion des jurys pour compenser l'hétérogénéité et attribuer des mentions.
– Maintien des oraux de rattrapage en juillet.
– Possibilité de s'inscrire à la session de septembre pour les candidat-es en échec sauf blocage par le jury.

Il n'y a à ce jour aucun élément d'informations sur les modalités pour les épreuves facultatives ne correspondant pas à un enseignement de l'établissement, aucune information sur les épreuves de DNL ou sur la prise en compte des notes des épreuves déjà réalisées en langues ou en EPS par exemple. Le SNES fait remonter toutes ces questions.

Copyright © SNES Dijon

Principes du contrôle continu pour les sessions 2020
Les notes seront établies d'après les bulletins sans prendre en compte les notes données pendant le confinement, mais en prenant en compte celles après le confinement.

Pour le SNES, la notation chiffrée pendant le confinement était effectivement à éviter puisque la situation des élèves est très disparate. Cependant, les modalités annoncées par le ministre vont aggraver les inégalités d'autant qu'il a reconnu hier (04 avril) que le retour se ferait très probablement progressivement :
Quelle sera l'égalité entre des élèves qui auront pour certains eu des évaluations en juin et ceux qui ne pourront peut-être pas reprendre avant juillet ?
Quelle égalité entre les jeunes touchés directement ou indirectement par la maladie et les autres ?
Quelle égalité entre ceux dont les enseignants pourront assurer des cours en présentiel et les autres puisque la date de déconfinement prendra probablement en compte l'âge et l'état de santé ?

Le maintien des jurys pour éviter les déséquilibres et faire remonter des taux de réussite qui seraient très faibles est prévu mais pourquoi ne pas prévoir une règle du jeu permettant de mettre tout le monde sur un pied d'égalité ?

En effet, notre ministre pour ne pas se contredire sous-entend le 03 avril que la plupart des établissements pourront reprendre pendant un mois. Il ose même en profiter pour valider sa réforme en expliquant que cela va dans le sens de la reconquête du mois de juin ce qui est gage de nombreuses inquiétudes pour la suite. Si c'est le cas, pourquoi ne pas mettre en place des oraux, plus faciles à organiser rapidement, comme en 1968 où le décret avait été publié début juin.

Dès le lendemain, il confirme dans une interview sur BFM que la reprise sera progressive et dans certains cas très tardive. Dans ce cas, le contrôle continu comme cela a déjà été dit crée une différenciation dans la règle du jeu entre les élèves. Différenciation que les jurys devront éliminer, dans ce cas pourquoi ne pas simplement réunir les jurys ?

Nous aurions donc préféré des mesures annonçant pour tous des oraux de fin d'année (avec une date butoir pour leur mise en place dans de bonnes conditions) permettant de garder la motivation de tous et d'adapter les sujets à ce que les élèves avaient réellement traité. En cas d'impossibilité, une évaluation littérale du travail réalisé au 3ème trimestre permettant aux jurys de trancher.

L'année blanche aurait également été une option mais J-M Blanquer a préféré comme souvent une solution créant plus de problèmes qu'elle n'en résout mais ayant l'avantage pour lui de sembler confirmer ses idées reçues.

Entrée dans le supérieur (1er bilan)

Les modalités d'entrée dans le supérieur sont rarement évoquées par le ministre qui continue de défendre la loi ORE et la mise en place de parcoursup. Le SNES a demandé la prolongation de la période des vœux du fait du confinement. C'est aussi l'occasion d'un premier bilan.
Le nombre de bacheliers sans affectation était encore plus important cette année qu'avec l'ancien système. **Le récent rapport de la cour des comptes** (27/02/2020), indique des résultats équivalents à APB mais le nombre de bacheliers affectés en septembre sur des places vacantes hors vœux initiaux a bien augmenté. Les dysfonctionnements récurrents de la plate-forme sont reconnus par le rapport de la cour des comptes qui indique aussi son manque de transparence : seulement 1% des codes internes, sous entendu du système de sélection et de classement, sont publics.

Les sommes considérables affectées à la loi ORE (généralement prises sur d'autres lignes comme en lycée où la

Copyright © SNES Dijon

hausse des moyens post-bac est financée par une partie de la diminution du pré-bac) n'ont pour l'instant pas amené d'amélioration des résultats. Le taux de réussite globale du 1er semestre des étudiants ne s'améliore en 2018-2019 que de 1% , ce qui est dans les variables annuelles habituelles et semble peu lié aux nouveaux aménagements. Il n'y a pas de données sur les abandons de formation hors licence mais le rapport note une augmentation des bacheliers professionnels en licence ce qui est l'exact contraire de l'objectif théorique initial.

Denier triste détail, 10% des crédits de la loi ORE n'ont servi qu'à la mise en application de la loi avec une alarme de la cour des comptes sur les modalités d'attribution de ces sommes au sein des universités…

Copyright © SNES Dijon